

<b>FICHE CLIENT</b>	
Forme juridique	
Nom de l'entreprise	
N° SIRET	
Adresse du siège social : (adresse mentionnée sur le KBIS de l'entreprise)	
Adresse de l'exploitation (si différente)	
Nom et prénom du responsable de la société	
 - Téléphone fixe	
 - Téléphone portable	
 - Adresse email	
Site internet	
<b>Souhaitez-vous un audit combiné avec d'autres structures ?</b> (Applicable pour des exploitations appartenant à une même personne / famille, avec des bâtiments et matériels communs, gérés de la même manière)	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>Nom(s) de la ou des structures à combiner :</b>	
<b>La répartition des coûts entre les structures doit-elle être égale ?</b>	
Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si la réponse précédente est NON :	
Nom de la structure qui aura le tarif classique (les autres auront le tarif réduit)	
<b>Si une structure autre que l'entreprise prend en charge les frais d'audit :</b> préciser le nom de la structure, adresse postale et adresse mail de la structure :	

PRODUCTIONS		
Campagne culturelle (ex : Sept2023-Sept2024)		
Surface totale (ha) SAU+SNA+SNA		
SAU (ha)		
Vente directe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Présence de parcelles irriguées	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nombre de sites de productions		
Distance entre les sites de production		
Surface totale des parcelles éloignées (à plus de 15km du site principal)		

Pour toute demande, merci d'envoyer ce formulaire à l'adresse [certidurable@ocacia.fr](mailto:certidurable@ocacia.fr) – ou à OCACIA – 118 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris.

<b>ACCOMPAGNEMENT PAR UN ORGANISME DE CONSEIL</b>		
Accompagnement par une structure de conseil pour préparer l'audit HVE	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom de la structure		
La structure qui accompagne sera présente lors de l'audit	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

<b>CHOIX DU SYSTÈME DE CERTIFICATION SOUHAITÉ :</b>		
<input type="checkbox"/>	Certification environnementale de niveau 3 <b>HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE - HVE</b>	
Souhaitez-vous combiner avec une autre démarche qualité ?		
<input type="checkbox"/>	OUI	
<input type="checkbox"/>	NON	
Si oui, préciser le nom de la démarche : CE-2, CEC, VDC, GLOBAL.G.A.P., Bee Friendly, AB etc ...		

<b>AUTRES INFORMATIONS :</b>	
Démarches qualité existantes sur l'exploitation – avec une équivalence de niveau 2 Liste disponible <a href="#">ici</a>	
Autres démarches qualité existantes sur l'exploitation (AB, AOP, IGP etc..)	
Autres informations	

Je soussigné  
Responsable de  
l'exploitation

certifie exacte toutes les informations fournies dans le présent document. Je reconnais avoir pris connaissance et compris les exigences pour l'octroi de la certification environnementale décrites dans la procédure de certification. Je déclare que toute différence de compréhension entre OCACIA et moi-même a été résolue.

**Date et signature :**

Pour toute demande, merci d'envoyer ce formulaire à l'adresse [certidurable@ocacia.fr](mailto:certidurable@ocacia.fr) – ou à OCACIA – 118 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris.

**HVE : LISTE DE DOCUMENTS À PRÉPARER EN VUE DE L'AUDIT – toutes filières confondues, en se référant au Plan de Contrôle Niveau 3 – version n°4 (dernière version du plan de contrôle en vigueur)**

Les plans de contrôle, grilles d'audit et chartes des logos sont disponibles sur le site du ministère en suivant ce lien :  
<https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

**IDENTIFICATION**

- Extrait d'immatriculation SIRENE
- Certificats des autres démarches qualité existantes sur l'exploitation
- Identification des parcelles en zones vulnérables – si concerné
- Document justifiant l'OTEX<sup>1</sup> de l'exploitation

*<sup>1</sup>le chiffre d'affaire lié aux activités correspondant aux OTEX listés en 6.1.4 doit représenter au moins ⅓ du chiffre d'affaire de l'exploitant"*

**SURFACES**

- Registre parcellaire de la télédéclaration PAC (si concerné), complété par les titres de propriété, baux ruraux, contrats de location, contrats de mise à disposition, casiers viticoles informatisés....
- Plan du parcellaire de l'exploitation sur tout support (fond de carte, cadastre, photo aérienne) **avec les Infrastructures Agro Ecologiques (IAE) identifiées, sur une échelle adaptée.**
- Documents techniques ou comptables permettant de justifier la mise en place et la production des cultures lorsque celles-ci ne sont plus en place le jour du contrôle

**BIODIVERSITÉ**

- Documents techniques ou comptables justifiant la mise en place d'IAE lorsqu'elles ne sont plus en place le jour du contrôle.
- Cahier d'enregistrement des pratiques (vérification non traitement et non fertilisation des IAE)
- Registre d'élevage, factures d'achat ou de vente d'animaux
- En cas de présence de ruches : récépissé de la déclaration CERFA 13995\*04 qui justifie la détention et l'emplacement des ruches
- Si « test bêche vers de terre » : accusé de réception des données de l'OPVT
- Si « analyse microbiologique du sol » : compte-rendu du laboratoire dans l'année précédent l'audit.

**PHYTOSANITAIRE**

- Cahier des traitements phytosanitaires (contient au minimum les informations relatives à l'îlot PAC ou l'identification de la parcelle, la culture produite, la quantité ou dose de produit utilisé, la surface des îlots ou parcelles traitée, et le cas échéant, le matériel utilisé pour éviter la lutte chimique)
- Factures d'achat des produits phytosanitaires
- Étiquettes / Fiches techniques des produits utilisés
- Calcul des IFT sur la / les campagne(s) culturale(s) auditée(s), via un outil agréé utilisant l'outil de calcul d'IFT mis à disposition par le Ministère de l'agriculture.
- Données de sortie d'un outil d'aide à la décision comportant un volet diagnostic ; ou données de sortie d'un outil de modélisation du risque, ou fiche de traçabilité d'un diagnostic ; ou résultats d'analyse de laboratoire ; ou relevés de pièges ; ou vérification de la lecture et l'utilisation des BSV pour au moins une filière en mentionnant le déclenchement du traitement dans le cahier de traitement ; ou factures d'achat de kits de diagnostic pour la campagne évaluée ; ou factures d'abonnement à au moins un système de conseil basé sur des observations ou des modélisations.
- Attestation annuelle d'une contribution à la prospection par un organisme comme un FREDON, GDON ou une entreprise tierce.
- Attestation annuelle du ou des animateurs de la ou les filières concernées en charge du BSV ; ou attestation du réseau de conseil indépendant et preuve de l'agrément de réseau de conseil.
- Factures d'achats, de location ou de prestation, des matériels permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Documentation permettant de calculer la surface avec un couvert végétal ou non.
- Pour les exploitations en hors sol : évaluation du pourcentage des eaux recyclées et traitées à partir de la description du procédé mis en place.

Pour toute demande, merci d'envoyer ce formulaire à l'adresse [certidurable@ocacia.fr](mailto:certidurable@ocacia.fr) – ou à OCACIA – 118 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris.

**FERTILISATION**

- Cahier de fertilisation (noter tout apport azoté)
- Facture des fertilisants
- Facture des aliments pour les éleveurs
- Quantité de fourrage acheté / consommé / fauché pour les éleveurs
- Registre d'élevage pour les éleveurs
- Déclaration de moissons, vendanges, etc (factures de ventes des produits ramassés).
- Plan prévisionnel de fertilisation
- Plan prévisionnel de fertilisation ajusté en sortie d'hiver
- Outils de pilotage permettant d'ajuster la dose d'azote sur la base d'un diagnostic de croissance ou de nutrition
- Outils de pilotage intégral permettant de piloter la fertilisation azotée du blé en s'affranchissant du plan prévisionnel de fumure.
- Documents justifiant la localisation de son exploitation et la durée de couvert végétal à respecter
- Pour les exploitations « horticulture-pépinière » : évaluation du pourcentage des surfaces équipées de matériels optimisant les apports de fertilisants
- Pour les exploitations en cultures hors sol « horticulture-pépinière, légumes, fruits hors arboriculture et PPAM » : évaluation du pourcentage des eaux recyclées et traitées à partir de la description du procédé mis en place par l'exploitant.

**IRRIGATION**

- Cahier d'enregistrement des pratiques d'irrigation
- Enregistrement des données des outils de mesures fournissant des données pour déclencher l'irrigation
- Document prouvant l'adhésion à une démarche collective de gestion de la ressource en eau
- Enregistrement des pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser l'eau

**Attention** : toute pratique non listée dans le plan de contrôle ne sera pas prise en compte, sauf si son efficacité est prouvée par une publication d'instituts de recherche ou techniques : INRAe, ARVALIS, Armeeflhor, Astredhor, CTIFL, IDELE, IFV, ITB etc...

Pour toute demande, merci d'envoyer ce formulaire à l'adresse [certidurable@ocacia.fr](mailto:certidurable@ocacia.fr) – ou à OCACIA – 118 rue de la Croix Nivert – 75015 Paris.